

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nadia Roberge](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b1ff6c165902488547c65f6d>

Date d'obtention : 2021-04-21 14:28:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est simple, détaillée et uniforme. Le phénomène du « textage » chez les jeunes est répandu et il ne faut pas le banaliser parce qu'il peut avoir des impacts majeurs dans leur vie.

Nous avons maintenant une meilleure compréhension de ce phénomène.

Avec la méthode d'intervention Sexto, le temps d'intervention a été réduit, ce qui est très intéressant et efficace. La trousse procure plus d'assurance aux intervenants scolaires et les supporte lors des rencontres avec les adolescents ainsi que leurs parents

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous serons maintenant mieux outillés et plus structurés dans nos interventions. Cette façon de faire nous permet de bien suivre chacune des étapes et d'éviter des oublis.

Cette démarche est rattachée à tous les encadrements légaux, nos interventions en seront maintenant étroitement liées.

En utilisant les outils proposés, cela nous permettra d'uniformiser nos interventions à l'école et avec nos partenaires.

Cela va aussi nous permettre d'avoir plus d'assurance et de se sentir mieux supportés.

Chacun des intervenants peut intervenir dans son champ de compétence respectif, sans nuire ou empiéter sur le domaine d'expertise des autres partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Nous serons davantage sensibles à cette réalité.

Nous constatons l'importance de rester neutre, d'être à l'écoute. Nous serons maintenant en mesure d'expliquer tout le processus, les étapes qui suivront et à quoi elles serviront.

Nous avons compris qu'il faut éviter de consulter les images intimes des jeunes impliqués dans les situations de sextage. Cela préserve l'intégrité des jeunes et représente une avancée significative par rapport aux méthodes conventionnellement utilisées.